

PRINCIPAUX CHANGEMENTS AU TRANSPORT SCOLAIRE

DÈS L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE



- Tous les élèves du primaire sont maintenant soumis aux mêmes critères. Le préscolaire conserve des critères différents.

	AVANT (2025-2026) Distance entre la résidence et l'école	MAINTENANT (2026-2027) Distance entre la résidence et l'école
Maternelle 4 et 5 ans	Plus de 300 m	Plus de 300 m
1 ^{re} et 2 ^e année	Plus de 800 m	Plus de 1600 m
3 ^e à 6 ^e année	Plus de 1600 m	Plus de 1600 m
Secondaire	Plus de 2000 m	Plus de 2000 m

DISTANCE MAXIMALE DE MARCHÉ JUSQU'À L'ARRÊT D'AUTOBUS



- Tous les élèves du primaire sont maintenant soumis aux mêmes critères. Le préscolaire conserve des critères différents.

	AVANT (2025-2026) Distance à partir de la résidence	MAINTENANT (2026-2027) Distance à partir de la résidence
Maternelle 4 et 5 ans	100 m	300 m
1 ^{re} et 2 ^e année	300 m	500 m
3 ^e à 6 ^e année	500 m	500 m
Secondaire	1000 m	1000 m

DEMANDES D'ACCOMMODEMENT (INCLUANT LES GARDES PARTAGÉES)



- À compter de 2026-2027, des **frais annuels de 220 \$** par enfant s'appliquent aux demandes d'accommodement acceptées.
- Exemples d'accommodements :
 - Garde partagée
 - Ajout d'un arrêt
 - Toute autre demande particulière liée au transport
- Les accommodements demeurent soumis à l'analyse du Service du transport scolaire et à la disponibilité des places.



Les demandes d'accommodement pourront être effectuées en ligne à compter du 1er juillet 2026, à www.csslaurentides.gouv.qc.ca/transport-scolaire.